

Granges, mars 2019

Appel de candidature | Bando di concorso | Ausschreibung

IMPRESSION 2019

Ausstellung für Druckgraphik | Mostra di stampe d'arte | Exposition de gravure et d'art imprimé

15. 12. 2019 - 23. 2. 2020

Chers artistes,

Le Kunsthaus Grenchen se réjouit à la perspective d'organiser l'hiver prochain la neuvième édition d'«**IMPRESSION – Exposition de gravure et d'art imprimé**». IMPRESSION est une exposition dont les œuvres sont sélectionnées par un jury et qui se tient depuis 2008. Elle est exclusivement consacrée à la gravure et à l'art imprimé contemporains. Le Kunsthaus Grenchen réunit un jury composé de trois spécialistes qui examine les dossiers reçus et effectue une sélection. Parallèlement à cette procédure de sélection, le jury peut inviter des artistes directement. Le Kunsthaus Grenchen est responsable de la conception et de la réalisation de l'exposition.

Le Kunsthaus Grenchen invite les artistes de la Suisse tout entière à envoyer leur candidature pour participer à l'exposition!

Le règlement 2019 et le dossier d'inscription se trouvent ci-après. Merci également de tenir compte du calendrier sur lequel figurent toutes les dates importantes, à la dernière page du règlement. Les dossiers d'inscription sont disponibles sur notre site Internet → www.kunsthausgrenchen.ch ou peuvent être demandés par e-mail → info@kunsthausgrenchen.ch ou par téléphone auprès du → Kunsthaus Grenchen, Bahnhofstrasse 53, Case postale 603, CH-2450 Granges, +41 (0)32 652 50 22.

Nous nous réjouissons de votre participation!

FONDATION KUNSTHAUS GRENCHEIN

Claudine Metzger
Directrice artistique

Eveline Pfister
Directrice administrative

Dr Hanspeter Rentsch
Président du Conseil de fondation

Règlement 2019

1. Organisation / Lieu d'exposition / contact

Organisation: Fondation Kunsthaus Grenchen

Lieu d'exposition & contact: Kunsthaus Grenchen
Bahnhofstrasse 53
Case postale 603
CH-2540 Granges
T +41 (0)32 652 50 22
www.kunsthausegrenchen.ch
info@kunsthausegrenchen.ch

2. Date limite d'envoi

Délai de soumission: **9.9.2019 (cachet de la poste)**

Les inscriptions qui ne seront pas reçues par le Kunsthaus Grenchen dans les 5 jours suivant la date limite de soumission, ne seront pas prises en compte.

3. Jury

Le jury est composé de trois membres nommés par la Fondation Kunsthaus Grenchen. Ce jury détermine la procédure d'évaluation et de décision. Elle évalue les dossiers soumis et effectue une sélection. Parallèlement à cette procédure de sélection, le jury peut inviter des artistes directement. La décision du jury ne peut être contestée. Les participant(e)s sont informé(e)s par courrier dès que le jury a pris sa décision.

4. Droit de participation

Sont autorisé(e)s à participer les artistes qui résident en Suisse ou qui ont un lien personnel avec la Suisse.

5. Le dossier

L'inscription à l'exposition IMPRESSION se fait exclusivement sur dossier. Le dossier doit contenir:

- le formulaire d'inscription (deux pages)
- une biographie artistique
- une documentation des travaux (ne pas envoyer d'originaux, de DVD, CD, diapositives).

Veillez à ce que vos travaux soient conformes aux dispositions suivantes:

- cinq œuvres maximum peuvent être soumises. Les règles suivantes sont applicables: un groupe d'œuvres est considéré comme indissociable lorsqu'un seul prix est indiqué. Lorsque les différentes œuvres d'un groupe d'œuvres indiquent chacune un prix, il s'agit d'une série. Le jury peut choisir ou éliminer certaines œuvres d'une série, mais pas d'un groupe d'œuvres.
- année de création des œuvres: 2017/18/19
- la livraison des œuvres originales s'effectue seulement après décision du jury.

Veillez à respecter les dispositions suivantes pour l'envoi postal:

- le colis doit porter le nom et l'adresse du/de la participant(e).
- l'emballage d'envoi doit pouvoir être réutilisé pour le renvoi du dossier.
- la participation est gratuite – nous vous prions cependant de joindre suffisamment de timbres pour le renvoi du dossier. Merci!
- format du paquet autorisé: 50 x 40 x 5 cm

6. L'exposition

La conception et la mise en place de l'exposition sont effectuées par le Kunsthaus Grenchen. Le Kunsthaus Grenchen se réserve le droit de n'exposer qu'une sélection des œuvres envoyées pour des raisons de place. Les informations détaillées seront communiquées aux participant(e)s en même temps que la décision du jury.

7. Livraison des œuvres originales

La livraison des œuvres originales s'effectue exclusivement après la décision du jury, les informations détaillées sont communiquées en même temps que la décision du jury.

Les œuvres doivent être préparées de manière à pouvoir être exposées immédiatement, sans qu'aucune mesure supplémentaire ne soit nécessaire. Chaque œuvre doit porter le même titre que celui mentionné dans la liste des œuvres.

8. Transport et assurance

Le transport est à la charge des artistes. Les frais de transport sont à la charge des artistes. Les œuvres ne sont assurées ni pendant le transport ni pendant l'exposition. L'organisateur décline toute responsabilité. Les artistes assument l'entière responsabilité des risques.

Le matériel d'emballage ne peut pas être conservé au Kunsthaus. Les frais de stockage pour les œuvres qui sont laissées au Kunsthaus Grenchen, sans accord préalable de ce dernier, à l'issue de l'exposition, sont à la charge de l'artiste.

9. Presse

Pour les relations presse, nous vous prions de nous faire parvenir des images numériques des œuvres acceptées pour l'exposition.

10. Ventes

La commission de vente s'élève à 40% (incl. 2% pour le Fonds d'entraide pour artistes suisses).

11. For

En cas de litiges découlant de l'exposition «IMPRESSION 2019 – Ausstellung für Druckgraphik | Mostra di stampe d'arte | Exposition de gravure et d'art imprimé», les tribunaux ordinaires du siège de la Fondation Kunsthaus Grenchen sont compétents.

12. Exclusion

Les inscriptions qui ne satisfont pas aux conditions de participation susmentionnées ne sont pas prises en compte.

APERÇU DES DATES IMPORTANTES

Date limite de soumission (cachet de la poste)	jusqu'au 9.9.2019 à: Kunsthaus Grenchen Bahnhofstrasse 53 Case postale 603 CH-2540 Granges
Sélection	Début octobre 2019
Envoi de la décision du jury	Mi-octobre 2019
Envoi du dossier <u>Œuvres non admises</u>	Mi-octobre 2019
Vernissage	Samedi 14.12.2019, 16.30 h
Durée de l'exposition	15. 12. 2019 – 23. 2. 2020
Livraison des œuvres <u>admises</u>	Mi- novembre 2019 <i>Des informations détaillées seront communiquées en même temps que la décision du jury.</i>
Enlèvement des œuvres admises	Fin février 2020 <i>Des informations détaillées seront communiquées en même temps que la décision du jury.</i>

En cas de litige concernant ce contenu, la version allemande de ce règlement fait foi.

IMPRESSION 2019

Ausstellung für Druckgraphik | Mostra di stampe d'arte | Exposition de gravure et d'art imprimé

15. 12. 2019 – 23. 2. 2020

Inscription (à remplir en LETTRES CAPITALES)

O Madame O Monsieur (Veuillez cocher)

.....
Nom

Prénom

.....
Adresse.....
NPA/Localité

Canton

.....
NPA/Lieu d'origine/Canton ou lien personnel avec la Suisse.....
Date de naissance.....
Téléphone

Tél. portable

.....
E-mail**Paiement**

Nom et adresse de la banque

.....
Code banque ou n° de chèque postal de la banque.....
Numéro de compte personnel**Confirmation**

O oui O non (Veuillez cocher)

Le dossier remis peut être publié à titre d'information pendant l'exposition au Kunsthaus Grenchen.
(Le formulaire d'inscription contenant les données personnelles n'est pas rendu public)......
Lieu, date

Signature

(En signant ce formulaire, vous acceptez les dispositions du règlement.)

Liste des œuvres (nom, prénom):



* Un groupe d'œuvres est considéré comme indissociable lorsqu'il ne comporte qu'un seul prix.

** Lorsque les différentes œuvres d'un groupe comportent chacune un prix, l'ensemble constitue une série.

Le jury peut sélectionner ou refuser certaines œuvres d'une série, mais pas d'un groupe d'œuvres.

Titre			
Technique/Matériau			
Dimensions de l'œuvre (H x L x P)		Dimensions de l'image (H x L)	
Année		Tirage	
Imprimeur(-se)/Atelier d'impression			
Prix de vente en CHF: cadre		O avec cadre O sans <i>(Veuillez cocher)</i>	O Groupe d'œuvres * O Série ** <i>(Veuillez cocher)</i>

Titre			
Technique/Matériau			
Dimensions de l'œuvre (H x L x P)		Dimensions de l'image (H x L)	
Année		Tirage	
Imprimeur(-se)/Atelier d'impression			
Prix de vente en CHF: cadre		O avec cadre O sans <i>(Veuillez cocher)</i>	O Groupe d'œuvres * O Série ** <i>(Veuillez cocher)</i>

Titre			
Technique/Matériau			
Dimensions de l'œuvre (H x L x P)		Dimensions de l'image (H x L)	
Année		Tirage	
Imprimeur(-se)/Atelier d'impression			
Prix de vente en CHF: cadre		O avec cadre O sans <i>(Veuillez cocher)</i>	O Groupe d'œuvres * O Série ** <i>(Veuillez cocher)</i>

Titre			
Technique/Matériau			
Dimensions de l'œuvre (H x L x P)		Dimensions de l'image (H x L)	
Année		Tirage	
Imprimeur(-se)/Atelier d'impression			
Prix de vente en CHF: cadre		O avec cadre O sans <i>(Veuillez cocher)</i>	O Groupe d'œuvres * O Série ** <i>(Veuillez cocher)</i>

Titre			
Technique/Matériau			
Dimensions de l'œuvre (H x L x P)		Dimensions de l'image (H x L)	
Année		Tirage	
Imprimeur(-se)/Atelier d'impression			
Prix de vente en CHF: cadre		O avec cadre O sans <i>(Veuillez cocher)</i>	O Groupe d'œuvres * O Série ** <i>(Veuillez cocher)</i>